



Conseil général

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

du 28 octobre 2019

N° 2 / 2019

La Présidente, Mme R. Alma, ouvre la deuxième séance du Conseil général de l'année 2019 à 20h15.

Seuls les citoyens assermentés jusqu'à ce jour ont reçu les documents concernant la séance de ce soir. Des exemplaires supplémentaires, ainsi que les rapports des commissions, sont disponibles à l'entrée de la salle.

Ordre du jour

1. Appel, assermentations, promotions civiques
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019
3. Propositions individuelles et pétitions
4. Communications du bureau
5. Communications des représentants aux associations intercommunales
6. Communications de la Municipalité
7. Election du bureau du Conseil général du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
 - a) Vice-président(e)
8. Election complémentaire d'un nouveau membre suppléant pour l'ASCOT
9. Election complémentaire d'un membre suppléant auprès du Conseil intercommunal de Région de Nyon
10. Election complémentaire d'un membre de la commission permanente d'urbanisme et des bâtiments
11. Préavis municipal n°02/2019 - arrêté d'imposition communal 2020
12. Préavis municipal n°03/2019 - reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025
13. Divers

L'assemblée **accepte à l'unanimité** l'ordre du jour tel que présenté.

1. Appel, assermentations et promotions civiques

Citoyens assermentés au 24 juin	78
Citoyens assermentés ce soir	4
Total des citoyens assermentés	82
Citoyens présents à l'appel	42
Citoyens excusés	17
Citoyens absents	23

Le quorum, 1/3 des citoyens assermentés au 28 octobre, soit 27 est atteint (total des citoyens assermentés /3).

Le Conseil général est valablement constitué et peut délibérer.

La majorité pour les votes de ce Conseil est 22 (total des citoyens présents à l'appel / 2 + 1).

Citoyens assermentés ce soir

Mmes Anne Patient et Marie-Laure Ducrest.
MM Pascal Comminot et David Maradan.

Citoyens excusés

Mmes Laurence Volpi, Stéphanie Hiltbrunner Seatter, Mathilde Maradan, Eleonore Beaud, Danielle Junod, Noémie Strub, Heidemarie Pickenhagen.

MM Alain Berger, Thierry Lachavanne, Claude Scheffre, Mark Edouard Junod, Patrick Scheffre, Roland Strub, Edouard De Freitas, Flavien Loutan, Philippe Ostan, Franco Zanetta.

Promotions civiques

Rien à signaler.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2019

Petite rectification à la page 3, « citoyens excusés » : Remplacer Mme Ramadan par Mme Maradan.

Plusieurs membres se plaignent de ne pas avoir reçu les documents pour la séance, excepté les rapports de commissions qui ont bien été réceptionnés par tous.

Mme la Présidente rappelle aux membres de contrôler leur boîte email de réception « indésirables ». Pour la prochaine séance, le bureau du Conseil va s'assurer que tous les membres reçoivent les informations.

Le Procès-verbal est accepté par l'assemblée à la majorité avec 8 absentions.

Après discussion sur la forme et le fond de ce procès-verbal, le Conseil général suit la proposition du bureau de continuer avec le format et le style proposés.

3. Propositions individuelles et pétitions

Rien à signaler.

4. Communications du bureau

Mme la Présidente revient sur la résolution qui a été votée lors de la séance du Conseil général du 24 juin 2019 et qui a été envoyée en septembre aux Présidents du Conseil d'Etat et du Grand-Conseil.

Elle donne un résumé de la lettre de réponse du Grand-Conseil de la part de son nouveau Président M. Yves Ravenel.

Date de la prochaine séance du Conseil général est le **lundi 16 décembre 2019 à 20h15.**

5. Communications des représentants aux associations intercommunales

SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et Environs)

Rien à signaler, la prochaine séance du Conseil des SITSE aura lieu le 14 novembre 2019.

AJET (Association intercommunale pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte)

Rien à signaler

ASCOT (Association scolaire intercommunale de Terre Sainte)

Rien à signaler

Conseil intercommunal du Conseil régional (La Région de Nyon)

Mme Ch. Van Lancker lit le rapport (en annexe).

6. Communications de la Municipalité

M. R. Dotta, Syndic

Usine d'embouteillage d'eau à Divonne-les-Bains

La Commune de Divonne a abandonné le projet. Toutefois, les communes de Terre Sainte ainsi que les Communes de Versoix et de Céligny ont décidé de maintenir leur recours contentieux contre le permis de construction auprès du tribunal administratif de Lyon afin d'éviter toute mauvaise surprise au cas où le promoteur s'opposerait à la décision de Divonne.

Transports publics

Les divers changements pour l'horaire 2020 seront mis en place dès la mi-décembre. Un article avec toutes les informations importantes sur le sujet paraîtra dans la prochaine édition de la Gazette de Chavannes-des-Bois.

M. R. Beaud, Municipal

Ressources Humaines

Le contrat avec la société CTA qui était chargée des travaux de nettoyage de la crèche sera résilié au 31 octobre 2019.

L'activité sera assurée dès le 1^{er} novembre par Mme Claudia Dos Santos moyennant une augmentation de son temps de travail de 25% supplémentaires. Son taux d'occupation passe à 85% mais cette prestation supplémentaire est à la charge de l'AJET et donc facturée à celle-ci dans le cadre du bail.

La Municipalité recherche un(e) collaborateur (trice) pour un poste à 50% afin de renforcer son administration – greffe municipal et contrôle de l'habitant. Ce poste est compris dans le budget 2020.

A la suite de cet engagement, le temps de travail des trois employées de l'administration représentera 1,9 Equivalents Plein Temps (EPT), soit quasiment le même ratio que nous avons dans les années 2016 et 2017.

Etat des finances communales

L'état de nos finances communales montre une situation presque à l'identique de celle présentée lors des dernières séances du Conseil général, notamment celle du 24 juin dernier :

- les emprunts communaux s'élèvent toujours à 9.2 mios (contre un plafond d'endettement de 9.5 mios) ;
- les taux d'intérêt sont encore de l'ordre de 0% ;
- compte tenu des rentrées fiscales d'un côté et de toutes les charges de l'autre, le solde de notre CCP oscille depuis plus d'une année entre un peu moins et un peu plus de 2 mios, ce qui ne traduit pas une réelle tendance;
- la Commune s'est acquittée à ce jour des charges cantonales afférentes aux trois premiers trimestres 2019.

Donc, situation stationnaire, sans grande évolution, sinon un frémissement d'amélioration dans le recouvrement des impôts.

M. S. Comminot ; Municipal

Absent

Mme M. de Matteo, Municipale

Fête du 1^{er} aout

La fête était une grande réussite avec plus de 800 participants en provenance de plusieurs communes voisines.

L'Amicale, les employés communaux et les nombreux bénévoles sont chaleureusement remerciés pour leur travail et leur engagement.

Rentrée scolaire

De nombreux retards sont signalés par les parents concernant le transport scolaire (Car postal). Mme de Matteo a travaillé en étroite collaboration avec l'Ascot afin de solliciter Car Postal pour résoudre la problématique liée aux transports scolaires. De nouveaux horaires sont mis en place depuis le 28 octobre. Avec ces modifications, la Municipalité espère retrouver un transport scolaire fiable et ponctuel.

Enfants scolarisés de Chavannes-des-Bois

100 enfants de notre commune sont inscrits à l'école primaire et 31 adolescents sont inscrits à l'école secondaire.

Fête de Noël

La traditionnelle fête de Noël aura lieu le samedi 7 décembre prochain.

M. V. Quadri, Municipal

La Municipalité a reçu l'interpellation ci-dessous de la part de Mmes Vanessa Green, Matylda Levet et Christine Van Lancker :

Monsieur le Syndic, Mme Messieurs les Municipaux,

Considérant que les habitants de notre village sont particulièrement concernés par le projet d'implantation d'une antenne de téléphonie sur notre commune et afin de mieux comprendre la situation, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous une interpellation.

Comment est né le projet d'ajouter une antenne dans le village ? Est-ce une démarche de Swisscom ou de la Municipalité ?

À combien s'est élevé le nombre de demande ou de sollicitation de citoyens de voir améliorer la couverture de réseau dans notre village ?

La Municipalité a-t-elle envisagé l'aspect esthétique de l'entrée de notre village en choisissant l'implantation projetée ?

Pour quels motifs la commission d'urbanisme n'a pas été consultée ?

Est-ce que d'autres opérateurs vont venir mettre leur antenne 5G ou 4G dans le village ?

La possibilité de mettre deux petites antennes au lieu d'une grande a-t-elle été envisagée ?

Quelle recherche la Municipalité a mené concernant les risques sanitaires potentiels ?

Nous vous remercions par avance des réponses apportées aux questions lors du Conseil général du 28 octobre prochain et vous adressons, Monsieur le Syndic, Mme Messieurs les Municipaux, nos cordiales salutations.

Vanessa Green, Matylda Levet, Christine Van Lancker

La Municipalité répond aux questions :

Comment est né le projet d'ajouter une antenne dans le village ? Est-ce une démarche de Swisscom ou de la Municipalité ?

Il s'agit d'une démarche de Swisscom. Cependant nous savons, depuis de nombreuses années, que la réception sur la commune n'est pas parfaite. **Selon Swisscom** ils ne pourront plus émettre en direction de la France avec l'antenne au bord de l'autoroute, ceci dans un délai de 1.5 à 2 ans. Les différentes antennes devront émettre en parallèle à la frontière, ce qui à terme amènerait une diminution de la réception dans le village. Pour garantir une bonne couverture de la commune ils doivent poser une nouvelle antenne, ceci conformément au mandant donné par la Confédération.

À combien s'est élevé le nombre de demande ou de sollicitation de citoyens de voir améliorer la couverture de réseau dans notre village ?

Nous ne savons pas. La demande pour l'antenne venant de Swisscom et les sollicitations de citoyens sont normalement adressées directement à Swisscom.

La Municipalité a-t'elle envisagé l'aspect esthétique de l'entrée de notre village en choisissant l'implantation projetée ?

Les différents éléments pris en considérations sont :

- l'aspect technique, il faut que l'antenne puisse bien couvrir le village, que les services, téléphone et électricité ne soient pas trop loin ;
- l'aspect du terrain, il faut que l'antenne soit dans une zone élevée et permettant sa construction (terrain constructible ou zone d'utilité publique) ;
- l'aspect esthétique afin que l'antenne dérange le moins possible (distance des habitations, mat vert, les arbres camouflent une partie de l'antenne) ;
- l'aspect citoyen, une antenne ou plusieurs antennes au milieu du village auraient soulevé beaucoup plus de remarques.

Pour quels motifs la commission d'urbanisme n'a pas été consultée ?

La Municipalité avait convoqué la commission avant la séance publique avec Swisscom. Aussi, la séance d'information permettait justement de mieux informer les membres de la commission et le public intéressé.

Est-ce que d'autres opérateurs vont venir mettre leur antenne 5G ou 4G dans le village ?

A part une demande informelle (Sunrise) de pouvoir poser une antenne sur un mat existant le long de l'autoroute, aucune information en ce sens nous est parvenue. Cependant lorsqu'un opérateur construit une antenne il doit prévoir un emplacement sur l'antenne à ses concurrents. Cela étant, la capacité totale d'émissions reste la même et les opérateurs doivent se partager la puissance de l'antenne.

La possibilité de mettre deux petites antennes au lieu d'une grande a-t'elle été envisagée ?

Pas vraiment, car la hauteur de l'antenne dicte la couverture et plusieurs antennes au milieu du village auraient soulevé davantage d'opposition.

Quelle recherche la Municipalité a mené concernant les risques sanitaires potentiels ?

Et Swisscom et nous-mêmes, nous suivons les avis officiels du canton et de la Confédération - nous sommes d'ailleurs en attente du rapport de l'Office fédérale de l'environnement au sujet des impacts de la 5G qui devrait être publié avant la fin de l'année. Cela étant, nous essayons de tenir compte des craintes d'une partie de la population. En d'autres termes, nous sommes tenus d'appliquer les lois et normes édictées par le canton et la Confédération.

Pour votre information, le dossier est actuellement chez Swisscom, mais vous serez bien évidemment informés de la mise à l'enquête publique du projet et sur le pilier public et sur notre site internet.

Patrouilleur

M. V. Quadri recherche un patrouilleur, M. Ueli termine son mandat à la fin d'année.

(21h45 : Mme P. Jee doit quitter le Conseil général pour des raisons familiales et Mme C. Siegfried prend sa place comme scrutatrice.)

7. Election du bureau du Conseil général du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

a) Vice-président(e)

M. Claude Bürer est élu Vice-président avec applaudissements.

8. Election complémentaire d'un nouveau membre suppléant pour l'ASCOT

Aucun membre ne se propose pour reprendre le poste.

9. Election complémentaire d'un membre suppléant auprès du Conseil intercommunal de Région de Nyon

Aucun membre ne se propose pour reprendre le poste.

10. Election complémentaire d'un membre de la commission permanente d'urbanisme et des bâtiments

Aucun membre ne se propose pour reprendre le poste.

11. Préavis municipal n°02/2019 - arrêté d'imposition communal 2020

La Commission des finances lit les conclusions du rapport (en annexe).

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 28 octobre 2019

Vu le préavis municipal 2/2019

Ouï le rapport de la commission des finances

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

D'accepter l'arrêté d'imposition communal 2020 tel que présenté en annexe

Le conseil général accepte le préavis municipal n° 2/2019 à la majorité avec 2 abstentions.

Mme la Présidente donne lecture de l'extrait du procès-verbal et passe au vote :

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 28 octobre 2019

Vu le préavis municipal n° 2/2019 concernant l'Arrêté d'imposition communal 2020

Ouï le rapport de la commission des finances

Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

D'accepter l'extrait du Procès-verbal concernant l'arrêté d'imposition communal 2020 tel que présenté en annexe.

Le Conseil général accepte l'extrait de procès-verbal à la majorité avec 1 abstention.

12. Préavis municipal n°03/2019 - reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025

M. R. Dotta remercie M. Boris Mury, membre du Comité de Direction de Région de Nyon et responsable politique des investissements régionaux, pour sa présence ce soir pour répondre aux éventuelles questions et fournir des compléments d'informations sur le sujet précité.

La commission ad hoc lit les conclusions du rapport (en annexe).

La commission des Finances lit les conclusions du rapport (en annexe).

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 28 octobre 2019

Vu le préavis municipal n° 3/2019

Ouï le rapport de la commission ad hoc

Ouï le rapport de la commission des finances

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. de reconduire le Dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde), pour une période de cinq ans (2020-2025) ;

2. de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix ;
3. de reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab., et de 50% sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années ;
4. Que le présent concept entrera en vigueur du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de la Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.

Le Conseil général accepte le préavis municipal n° 3/2019 à l'**unanimité**.

Mme la Présidente donne lecture de l'extrait du procès-verbal et passe au vote :

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 28 octobre 2019

- Vu le préavis municipal n° 3/2019
 Ouï le rapport de la commission ad hoc
 Ouï le rapport de la commission des finances
 Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

5. de reconduire le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde), pour une période de cinq ans (2020-2025) ;
6. de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix ;
7. de reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab., et de 50% sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années ;
8. Que le présent concept entrera en vigueur du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de la Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.

Le Conseil général accepte l'extrait de procès-verbal à la **majorité avec 1 abstention**.

13. Divers

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 22h.

L'assemblée est cordialement invitée au verre de l'amitié.

Conseil général de Chavannes-des-Bois

La Présidente La Secrétaire

Rita Alma

Amélia Elkhuisen Morgado


Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers et membres de la Municipalité,

le Conseil intercommunal de la Région de Nyon s'est réuni le 26 septembre dernier.

A cette occasion, les différents préavis qui étaient à l'ordre du jour ont tous été acceptés. Ils concernaient notamment :

1) la reconduction du DISREN (Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise) dans sa forme actuelle pour la période 2020-2025. Malgré une forte volonté du Comité de direction (CODIR) à ce que le DISREN ne soit plus un but optionnel pour les communes membres de la Région de Nyon, la participation à ce dernier restera une option facultative encore pour les 5 prochaines années. Il est toutefois à noter que dans une volonté de transparence et d'efficacité, une commission permanente du DISREN a été nommée lors du précédent conseil, dans laquelle siège par ailleurs notre syndic. Cette dernière a pour but de pallier certaines critiques qui avaient été émises à l'encontre du DISREN, en veillant d'une part à ce que la répartition des projets au niveau géographique et thématique (culture, écologie, sport, etc...) se fasse de manière cohérente et équitable et d'autre part à ce que la participation financière des différents cercles porteurs concernés soit mieux définie. Un système de protection des budgets d'investissement des communes économiquement moins avantagées est ainsi prévu.

2) Le financement à hauteur de CHF 32'000 de l'étude de projet d'améliorations prévues sur la route de Crassier dans le cadre du concept RDU (route de distribution urbaine). Les travaux soumis à l'étude concernent l'axe de circulation qui traverse le village d'Eysins et longe le site de Terre-Bonne. Le projet prévoit une liaison piétonne le long de la chaussée et des trottoirs sécurisés avec un espace mixte piétons-vélos séparé du trafic, une voie de bus à l'approche du giratoire de Terre-Bonne, l'adaptation des arrêts actuels, des plantations et la rénovation de la chaussée. La réalisation est cofinancée par la Confédération, le Canton et la Région, qui complètent ainsi l'engagement de la Commune d'Eysins pour le développement de son espace villageois. A noter que cette 1ère étape intervenant sur la route de Crassier n'est pas remise en question par la décision de Prangins de ne pas développer la suite.

3) Le soutien de CHF 100'000 à Nyon Région TV (NRTV). Malgré des questions sur le fait que le préavis ne comportait pas assez de précisions sur la nature du matériel que ces CHF100'000 sont censés financer, il a été précisé que ce montant alloué par la Région de Nyon, permettra à la chaîne de télévision du district, d'accéder à un matériel de production professionnel de nouvelle génération. Le législatif de la Région a considéré l'intérêt régional de cet investissement qui consiste en une aide inédite aux médias locaux. Pour être réalisable, il devait être précédé d'une décision similaire des communes de Nyon et de Gland, principales contributrices de l'association Communyon, qui versent aussi CHF 50'000 chacune au projet. Le montant de la Région a été obtenu grâce au DISREN. En le cumulant aux sommes accordées par les deux communes porteuses, il constitue un total de CHF 200'000 qui permettra à NRTV de bénéficier, à un coût extrêmement favorable car mutualisé, d'un équipement valant CHF 1'200'000 et qu'elle n'aurait pas pu avoir en travaillant sans les autres partenaires.

Voilà pour ce qui concerne les préavis, quelques informations d'ordre plus général maintenant :

Le 26 septembre dernier, 28 communes du district de Nyon ont participé au projet : « La nuit est belle », action inédite qui consiste en l'extinction des éclairages publics sur une nuit et a regroupé en plus des 28 communes de notre région, l'ensemble des communes genevoises et la majorité des communes françaises. Il s'agit de la première extinction coordonnée d'un territoire aussi vaste en Europe. En plus de l'aspect écologique, en agissant sur pour la protection et préservation des espèces nocturnes, ce projet a aussi des impacts positifs sur les économies d'énergie, sur la qualité du sommeil et sur la beauté du ciel bien sûr. Souhaitons que pour l'année prochaine, Chavannes-des-Bois puisse se joindre aux 28 autres communes du district.

Enfin concernant les CFF, des demi-tarifs « découverte » sont à saisir du 7 octobre au 17 novembre. Ils sont valables 2 mois dans toute la Suisse, au prix de CHF 33 auprès des transporteurs du district sur présentation du bon disponible sur: regiondenyon.ch/demi-tarif, **aux greffes communales, à la réception de la Région.** Je vous encourage à aller sur le site de Région de Nyon pour plus d'information.

Christine Van Lancker, Chavannes-des-Bois, le 28 octobre 2019

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Lancker', with a long horizontal stroke extending to the right.

Rapport

Sur le préavis municipal 02/2019 concernant l'arrêté d'imposition communal 2020.

La Commission des finances s'est réunie le 8 octobre avec la Municipalité afin d'examiner le préavis soumis au Conseil général du 28 octobre 2019. Nous considérons avoir reçu toutes les explications nécessaires pour prendre position.

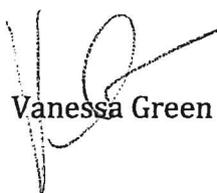
Après analyse du préavis et des finances communales nous constatons que la récente politique restrictive au niveau des dépenses commence à porter ses fruits et que le déficit s'amenuise d'année en année, laissant ainsi présager une situation plus favorable à moyen terme.

Cela étant, il s'agit de rester prudent et la Commission continuera de suivre attentivement l'état des finances communales car il nous paraît essentiel, à ce stade, de prioriser le remboursement des emprunts avant tout nouvel investissement. En effet, une hausse des taux d'intérêt, même modérée, aurait un impact très négatif sur les finances communales.

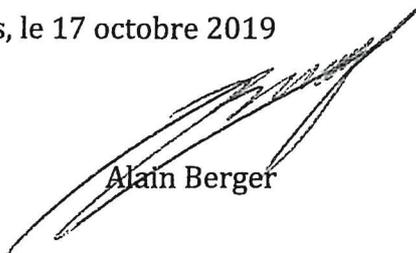
La Commission estime par conséquent qu'il serait prématuré de répercuter la baisse de 1.5 points proposées par le Canton et estime que la position de la Municipalité va dans la bonne direction.

Sur la base des arguments mentionnés ci-dessus, la Commission des finances recommande, à l'unanimité, d'adopter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

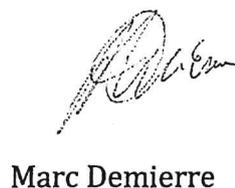
Chavannes-des-Bois, le 17 octobre 2019



Vanessa Green



Alain Berger



Marc Demierre



Moreno Volpi



Thierry Lachavanne

Rapport

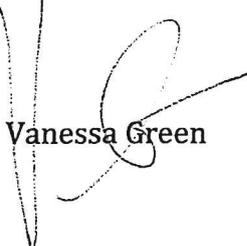
Sur le préavis municipal 03/2019 concernant la reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025

La Commission des finances s'est réunie le 8 octobre avec la Municipalité afin d'examiner le préavis soumis au Conseil général du 28 octobre 2019. Nous considérons avoir reçu toutes les explications nécessaires pour prendre position.

Dans la mesure où la dépense réelle consentie par la Commune a été largement inférieure au montant budgété et cela de manière récurrente, il nous paraît raisonnable de reconduire le DISREN, les habitants de Chavannes-des-Bois bénéficiant, directement et indirectement des investissements consentis.

Sur la base des arguments mentionnés ci-dessus, la Commission des finances recommande, à l'unanimité, d'adopter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Chavannes-des-Bois, le 17 octobre 2019



Vanessa Green



Alain Berger



Marc Demierre



Moreno Volpi



Thierry Lachavanne

Rapport de la commission ad hoc

sur le préavis municipal 03/2019 concernant la reconduction du Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise (DISREN).

La commission ad hoc a rencontré la Municipalité le 8 octobre dernier pour examiner le préavis soumis au Conseil général du 28 octobre 2019. Nous avons reçu toutes les explications relatives à nos demandes pour prendre position.

Après analyse des comptes, il s'avère que le coût réel supporté par notre commune est largement inférieur à ce qui est budgété annuellement, soit 1 point d'impôts. En moyenne, la commune a ainsi payé 25'159 CHF par an, soit 42% de la somme prévue au budget.

Les sommes versées au DISREN par toutes les communes depuis 2017 se sont transformées en 17 projets qui ont bénéficié en partie à notre commune.

Parmi ceux-ci, notons la route cantonale entre Mies et Tannay ainsi que le projet Eco Terre-Sainte qui sont des plus values directes pour les habitants de notre commune. Plus indirectement, Chavannes-des-Bois a aussi bénéficié de projets tels que la réalisation de la Maison des vins et l'extension du musée du Léman.

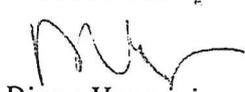
Même si la commune de Chavannes-des-Bois n'a actuellement pas la capacité financière de soumettre des projets au DISREN, la commission encourage la Municipalité à coopérer avec les communes avoisinantes de Terre-Sainte afin que des projets utiles à notre communauté et susceptibles de recevoir un soutien soient proposés au DISREN. Ainsi, notre commune pourrait profiter indirectement de ce dispositif sans nécessairement les porter financièrement.

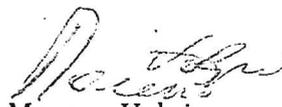
Au vu de la gouvernance complexe des deux entités concernées, la commission aurait souhaité l'intégration du DISREN au sein de la Région de Nyon. Malheureusement, l'unanimité n'a pas été possible et le DISREN restera un but optionnel pour les 5 prochaines années. Il s'agira de se pencher à nouveau sur l'opportunité de continuer à financer le DISREN au terme de cette période de 5 ans, notamment au vu des projets qui auront effectivement été réalisés dans notre région.

A l'unanimité, la commission ad hoc recommande au Conseil général d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Chavannes-des-Bois, le 11 octobre 2019


Christine Van Lancker


Diego Vergani


Moreno Volpi